

PLAN

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE

- 1./ La méthode de présentation des grandes masses budgétairespage 2**

- 2./ Généralités sur les dépenses et les recettes réelles de fonctionnementpage 2**
 - 2.1- Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement
 - 2.1.1- Les recettes de fonctionnement
 - 2.1.2- Les dépenses de fonctionnement
 - 2.1.3- Les dépenses de personnel

- 3./ L'investissement 2009 : la fin du PPI 2002-2008 et les premières AP du mandat en courspage 3**

- 4./ Présentation des grands équilibres financiers du projet de budget 2009.....page 6**
 - 4.1- Les ratios d'épargne
 - 4.2- Les équilibres financiers

DEUXIEME PARTIE : EXAMEN DETAILLE DU BUDGET PRINCIPAL

- 1./ Analyse détaillée des principaux postes budgétaires de fonctionnementpage 8**
 - 1.1 - Les recettes de fonctionnement
 - 1.2 - Les dépenses de fonctionnement

- 2./ La section d'investissement page 18**
 - 2.1 - Les recettes d'investissement
 - 2.2 - Les caractéristiques de l'endettement
 - 2.3 - La politique d'investissement

TROISIEME PARTIE : EXAMEN DES BUDGETS ANNEXES

1./ Budget annexe du Théâtre Duchamp-Villon..... page 26

**2./ Budget annexe des locations immobilières aménagées
assujetties à la T.V.A. page 27**

CONCLUSION

Cher(e)s Collègues,

Les principaux éléments qui ont guidé l'élaboration du projet de budget primitif 2009 ont été présentés au cours de notre séance du 19 décembre dernier consacrée à la présentation des orientations budgétaires.

Le projet de Budget 2009 présenté au Conseil Municipal est l'aboutissement d'un travail de préparation mené en collaboration avec les services municipaux qui a commencé dès l'été 2008. La situation financière de la collectivité a fait l'objet avant l'été 2008 d'un audit qui a mis en avant la fragilité des équilibres et le caractère dangereux du niveau d'endettement atteint. Le contexte économique et financier national et international détérioré dans lequel s'inscrit le budget 2009 rend l'exercice de prévision encore plus difficile.

Dans ces conditions, c'est un budget aux marges de manœuvre limitées qui vous est présenté tout en affirmant ses ambitions politiques : l'absence de pression fiscale supplémentaire sur les contribuables Rouennais, le maintien d'une qualité de service aux habitants et le démarrage des projets de l'équipe municipale en liaison avec les collectivités partenaires du même territoire.

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE

1./ La méthode de présentation des grandes masses budgétaires

Comme chaque année, les grandes masses financières du budget sont annexées au présent rapport. Il convient de rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2006 et la réforme de l'instruction comptable M14, les produits de cession d'actifs sont considérés comme des ressources d'investissement et les subventions d'équipement versées comme des dépenses d'investissement.

Dans le même esprit, les principaux soldes intermédiaires de gestion (épargne de gestion, épargne brute, épargne nette) sont présentés conformément à l'instruction comptable en vigueur.

2./ Généralités sur les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement

2.1 Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement (en K€ TTC)

<i>Version M14 après 1er janvier 2006</i>	B.P. 2007	Evolution BP06/BP07	B.P. 2008	Evolution BP07/BP08	B.P. 2009	Evolution BP08/BP09
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors subventions d'équipement)	138 963	+ 5,43 %	144 958	+ 4,31 %	146 550	+ 1,10%
Evolution des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs)	148 843	+ 5,20 %	154 481	+ 3,79 %	156 200	+ 1,11%
Epargne de gestion	+ 18 251	+ 14,09 %	+ 19 275	+ 5,61 %	+ 20 996	+ 8,93%
Epargne brute	+ 9 880	+ 2,09 %	+ 9 523	- 3,61 %	+ 9 650	+ 1,33%
Epargne nette	- 5 620	+ 3,72 %	- 5 976	-6,33 %	- 5 952	+ 0,40%

2.1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement passent de **154,48 M€** en 2008 à **156,20 M€** en 2009, soit **+ 1,72 M€ (+ 1,11 %)**.

Les recettes réelles de fonctionnement ont été évaluées :

- en fonction des informations issues de la loi de finances pour ce qui concerne notamment les dotations versées par l'Etat,
- en fonction des montants notifiés en 2008 pour les dotations versées par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et des transferts en cours de réalisation,
- en fonction des évolutions constatées au cours de l'exécution du budget précédent.

2.1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de **144,96 M€** en 2008 à **146,55 M€** en 2009, soit **+ 1,596 M€ (+ 1,10 %)**.

Les moyens de fonctionnement généraux, au sein desquels se trouvent les dépenses d'administration générale hors personnel, les dépenses de fonctionnement ainsi que l'entretien courant des bâtiments, les dépenses d'énergie et de fluides, les prestations de services extérieurs et les moyens affectés aux différents services de la ville, sont en légère augmentation pour s'établir à **34,86 M€** en 2009 contre **33,85 M€** en 2008.

Cette évolution d'environ **1 M€** résulte pour l'essentiel de l'augmentation des coûts de l'énergie, de la maintenance des installations d'éclairage public (montée en charge des loyers du contrat de Partenariat Public Privé).

2.1.3 Les dépenses de personnel

Elles feront l'objet d'une présentation détaillée dans la seconde partie du présent rapport.

Le poste « **personnel** » prend en compte à la fois les **charges de personnel au sens strict** qui augmentent de **2,31 %** mais aussi l'ensemble des **dépenses assimilées à des frais de personnel** (formation, frais de mission, contrat SOFCAP...) qui relèvent pour certaines du chapitre 011.

Il convient cependant de préciser que la comparaison des crédits entre le BP 2008 et le BP 2009 est faussée par le fait que les abondements de crédits ont été effectués en cours d'année 2008 pour palier l'insuffisance des crédits prévus au BP 2008. En réintégrant ces compléments de crédits (véritable besoin 2008) et en les comparant au BP 2009, la variation est de **+ 1,17 %**, ce qui marque l'effort effectué pour maîtriser les charges de personnel.

Au total, le poste personnel (011 et 012) passe de **81,48 M€** en 2008 à **83,33 M€** en 2009, soit **+ 2,27 %**.

3./ L'investissement 2009 : la fin du PPI 2002-2008 et les premières AP du mandat en cours

3.1 – La clôture du PPI 2002-2008

Le montant du PPI 2002-2008 est arrêté à la somme de **437 821 643 €** dont **225 114 446 €** mandatés, soit un taux de réalisation de **51,41%**.

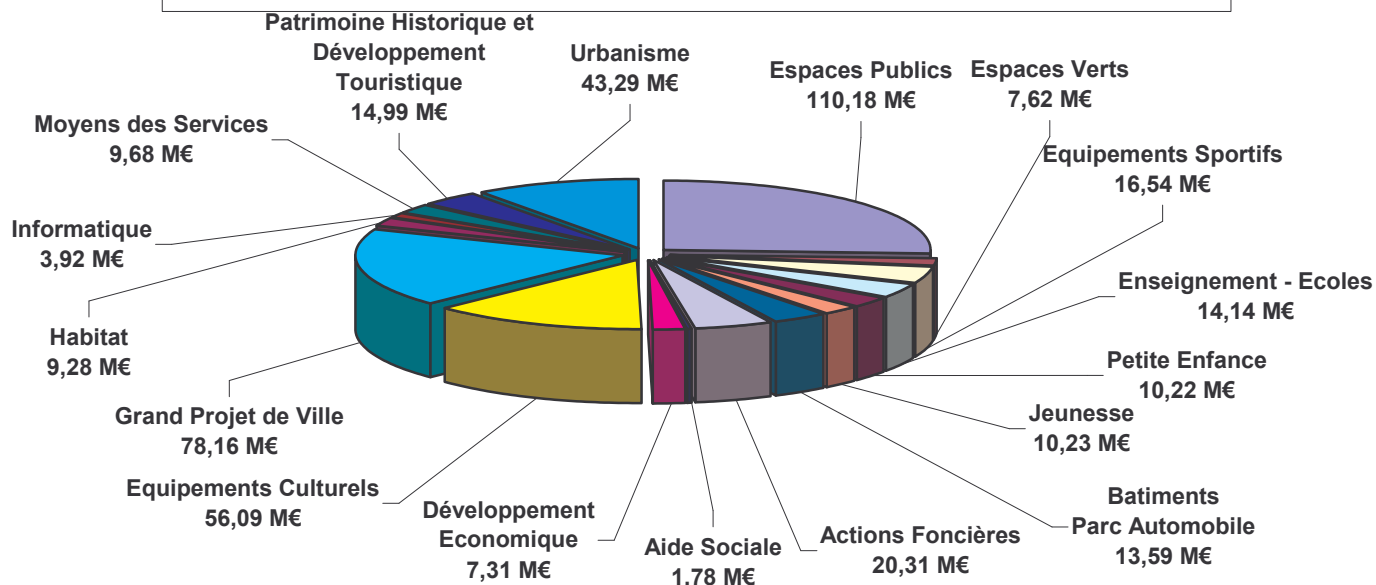
Il convient cependant de préciser que certaines autorisations de programme s'exécuteront sur le PPI suivant alors même que leur ouverture s'est réalisée sur la période 2002-2008, il s'agit principalement du PPP (**62,83 M€** d'AP ouvertes pour un montant mandaté de **3,6 M€**) ou encore des Conventions publiques d'aménagement (CPA).

Le tableau suivant donne un état constaté par programme sectoriel des AP ouvertes et de leur consommation à la fin de l'année 2008.

Afin de tenir compte d'éventuels reports, les annulations des soldes d'AP non consommées seront validées en DM2 2009.

Programme Sectoriel	Montant PPI 2002-2008 à fin 2008	CP mandatés antérieurs à 2008	CP ouverts 2008 (yc DM3)	CP mandatés au 30/10/2008	% réalisation
Espaces Publics	110 204 796	26 858 214	9 355 691	5 804 309	29,64%
Espaces Verts	7 623 357	5 633 090	1 032 420	447 106	79,76%
Equipements Sportifs	16 537 720	13 266 114	1 048 509	849 198	85,35%
Enseignement-Ecoles	14 144 308	12 382 717	1 565 510	858 275	93,61%
Petite Enfance	10 223 258	4 335 181	967 917	720 985	49,46%
Jeunesse	10 230 893	4 015 587	4 375 699	2 186 962	60,63%
Bâtiments-Parc Automobile	13 586 053	11 082 458	2 115 572	1 572 776	93,15%
Actions Foncières	20 311 737	15 166 030	3 601 396	1 325 736	81,19%
Aide Sociale	1 776 854	1 117 104	249 750	100 000	68,50%
Développement Economique	7 308 388	5 274 202	1 708 341	1 366 794	90,87%
Equipements Culturels	56 120 285	15 486 699	6 287 569	5 506 924	37,41%
Grand Projet de Ville	78 156 399	40 817 995	13 448 557	11 260 462	66,63%
Habitat	9 280 978	5 657 894	2 044 396	1 815 708	80,53%
Informatique	3 923 204	3 466 302	351 462	232 748	94,29%
Moyens des Services	9 680 213	7 207 718	1 370 711	942 614	84,20%
Patrimoine Historique et Développement Touristique	14 985 357	7 522 388	710 362	433 844	53,09%
Urbanisme	43 285 843	3 157 481	2 270 367	1 918 201	11,73%
TOTAL	427 379 643	182 447 174	52 504 229	37 342 643	51,43%
TDV	5 270 000	877 382	94 400	4 400	16,73%
TDA	5 200 000	4 420 210	277 333	22 637	85,44%
TOTAL	437 849 643	187 744 766	52 875 962	37 369 680	51,41%

REPARTITION AUTORISATIONS DE PROGRAMME OUVERTES PAR SECTEURS A FIN 2008



3.2 – Les AP ouvertes en 2009

La déclinaison en autorisations de programme du PPI 2009-2014 est en cours de préparation et fera l'objet d'une présentation détaillée selon les modalités habituelles durant le premier semestre 2009.

Seuls, les volumes par programmes sectoriels envisagés dès à présent sont présentés dans le tableau suivant.

Certaines AP couvrant des projets intégrés au PPI précédent ayant déjà fait l'objet d'un vote (contrat de partenariat, auberge de Jeunesse, concessions d'aménagement, ...), seules les AP nouvelles ou les compléments d'AP millésimées 2002-2008 feront l'objet d'un vote.

Programme Sectoriel	Montant AP 2009-2014	Dont montant AP à soumettre au vote	CP mandatés	CP demandés au BP 2009	CP Ultérieurs
Espaces Publics	106 475 218	32 474 303	5 561 779	11 069 200	89 844 239
Espaces Verts	4 929 629	4 599 629	0	900 240	4 029 389
Equipements Sportifs	8 501 672	6 611 672	60 000	2 109 700	6 331 972
Enseignement-Ecoles	6 609 780	6 609 780	0	1 340 000	5 269 780
Petite Enfance	5 533 986	518 986	274 970	200 000	5 059 016
Jeunesse	12 973 380	5 688 380	5 473 825	2 276 640	5 222 915
Bâtiments-Parc Automobile	9 065 514	7 535 675	1 415 178	1 701 661	5 948 675
Actions Foncières	16 375 937	16 375 937	0	4 016 000	12 359 937
Aide Sociale	640 000	580 000	0	318 000	322 000
Développement Economique	2 956 668	1 325 000	1 631 208	905 000	420 460
Equipements Culturels	58 222 129	10 444 976	13 919 053	12 214 383	32 088 693
Grand Projet de Ville	72 100 613	8 180 623	46 449 123	9 147 800	16 503 690
Habitat	14 070 000	8 539 500	5 015 000	1 356 000	7 699 000
Informatique	1 300 000	1 300 000	0	418 000	882 000
Moyens des Services	4 564 543	1 239 998	2 814 247	475 670	1 274 626
Patrimoine Historique et Développement Touristique	13 055 470	8 412 470	2 101 369	2 054 950	8 899 151
Urbanisme	92 035 143	51 849 889	2 853 848	3 140 000	86 041 295
TOTAL	429 409 682	172 286 818	87 569 600	53 643 244	288 196 838
TDV	5 270 000	0	971 782	0	4 298 218
TDA	9 200 000	4 000 000	4 697 543	100 000	4 402 457
TOTAL	443 879 682	176 286 818	93 238 925	53 743 244	296 897 513

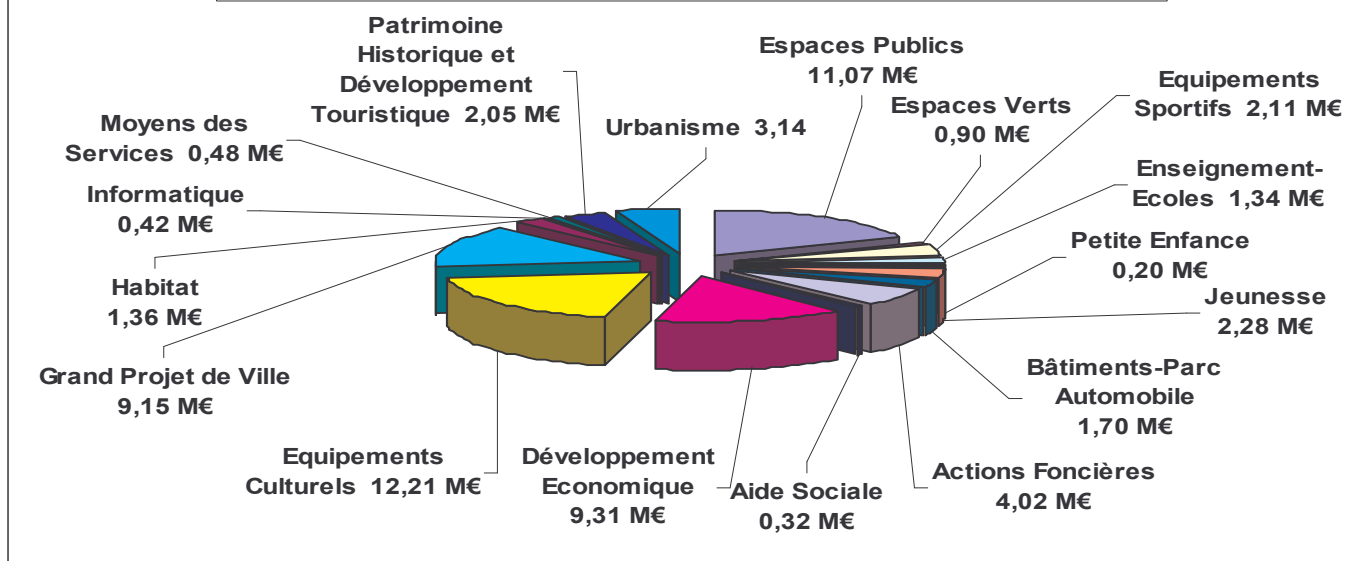
3.3 – Les principaux crédits de paiement prévisibles en 2009

La masse des crédits de paiement prévisibles pour 2009 s'élèvera à **53,7 M€** : **44 M€** pour ce qui concerne les travaux effectués en maîtrise d'ouvrage propre ou par un aménageur et **9,7 M€** pour les subventions d'équipement versées à des maîtres d'ouvrage extérieurs.

Il convient d'ajouter le reversement à l'Etat pour **3,65 M€** de la subvention précédemment reçue dans le cadre du projet ex-Médiathèque.

La répartition des crédits de paiement au BP 2009 préfigure l'essentiel des projets futurs.

REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT PREVUS AU BP 2009



4./ Présentation des grands équilibres financiers du projet de budget 2009

4.1 Les ratios d'épargne

Les différents niveaux d'épargne permettent d'appréhender l'évolution prévisionnelle de la situation financière de la ville. Ils sont présentés en flux réels et ne tiennent pas compte des écritures techniques d'ordre qui n'influencent pas l'équilibre global du budget.

L'épargne brute constitue un des soldes intermédiaires de gestion significatif car il permet de mesurer l'écart entre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement (hors fonds de concours versés et ressources d'investissement).

Ce solde de **9,65 M€** est en légère augmentation par rapport au BP08 (+ **1,32%**).

Cette évolution favorable est particulièrement remarquable dans le contexte difficile dans lequel s'inscrit l'action municipale.

Il convient de souligner l'effort de gestion demandée qui s'impose à l'ensemble des services de la ville tout en préservant le service rendu aux Rouennais.

En ce qui concerne l'autre solde intermédiaire de gestion significatif qu'est l'épargne nette, celui-ci suit le même mouvement que l'épargne brute.

L'épargne nette qui est la résultante de l'épargne brute diminuée du remboursement de l'annuité en capital de la dette reste négative à **- 5.952.184 €** (- **5.976.840 €** en 2008). Cependant à remboursement net de capital équivalent à l'an passé, l'épargne net se sera améliorée d'environ **100.000 €**.

La part des emprunts dans le financement des investissements s'élève à **49,38 %**. Ce ratio est bien orienté et résulte de la démarche partenariale engagée par la municipalité avec les grandes collectivités du territoire pour faire aboutir les projets communs.

4.2 Les équilibres financiers

En terme de mouvements budgétaires (écritures réelles et écritures d'ordre établies conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14 à compter du 1^{er} janvier 2006), le budget principal de la ville de Rouen pour l'année 2009 se présente ainsi :

- ✓ Des taux d'imposition qui n'évoluent pas en 2009 afin de sauvegarder le pouvoir d'achat des Rouennais,
- ✓ Des crédits de fonctionnement alloués au plus juste des besoins mais en privilégiant le service rendu aux Rouennais,
- ✓ Des crédits de paiement en investissement mobilisés pour respecter les engagements pris et démarrer les projets pour lesquels les Rouennais se sont prononcés en mars 2008,
- ✓ Une démarche concertée avec les collectivités du territoire tant sur la nature des projets que sur leur financement.

<i>Mouvements réels</i>	
Dépenses réelles de fonctionnement	146 550 499
Dépenses réelles d'investissement (hors mouvements neutres)	73 052 950
TOTAL	219 603 449
Recettes réelles de fonctionnement	156 200 315
Recettes réelles d'investissement (hors mouvements neutres)	63 403 134
TOTAL	219 603 449
<i>Mouvements d'ordre</i>	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	10 266 747
Dépenses d'ordre d'investissement	7 546 931
TOTAL	17 813 678
Recettes d'ordre de fonctionnement	616 931
Recettes d'ordre d'investissement	17 196 747
TOTAL	17 813 678
<i>Mouvements neutres</i>	
Dépenses d'investissement OCLT	21 541 689
Recettes d'investissement OCLT	21 541 689

DEUXIEME PARTIE : EXAMEN DETAILLE DU BUDGET PRINCIPAL

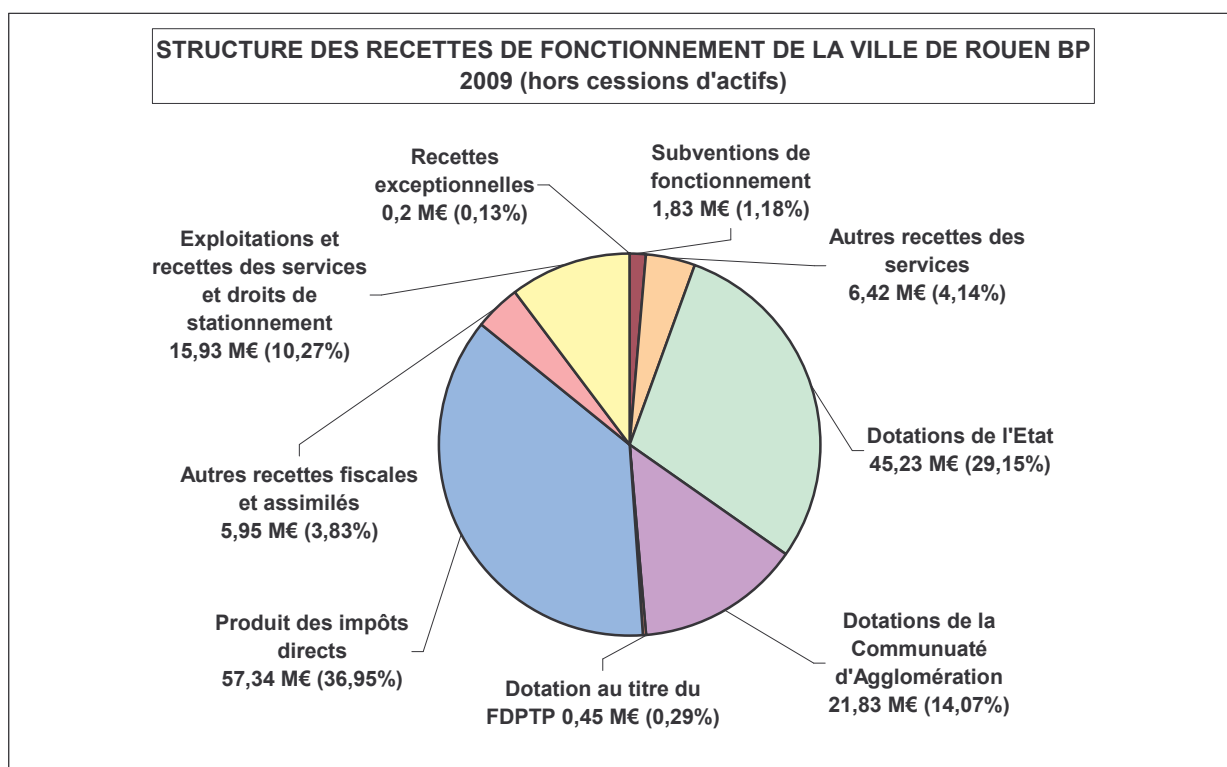
1./ Analyse détaillée des principaux postes budgétaires de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles (hors recettes de cessions d'actifs) augmentent de **+ 1,11 %** pour s'élever à **156,20 M€** en 2009 contre **154,48 M€** en 2008.

Les dotations de l'Etat sont en **baisse (- 0,63%)** du fait de la baisse de **2%** de la part garantie de la DGF (PLF 2009). La dotation de solidarité de la Communauté d'Agglomération Rouennaise est nettement plus dynamique (**3,9 M€** prévus au BP 2009 et **3,65 M€** en 2008) du fait de la bonne tenue des bases fiscales de taxe professionnelle sur Rouen qui rentre dans le calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire. En ce qui concerne l'attribution de compensation, son montant a été réajusté à hauteur des charges transférées au profit de l'Office de Tourisme.

Les recettes prévisionnelles inscrites ont été évaluées dans le respect du principe de prudence comptable, les décisions modificatives viendront ajuster le cas échéant les inscriptions prévues au budget 2009.



1.1.1 – Les dotations de l'Etat : 45,23 M €

Ce poste retrace les dotations versées par l'Etat à la ville de Rouen. Il s'agit principalement de la **dotation forfaitaire** attribuée à l'ensemble des communes mais aussi de la **dotation de solidarité urbaine**.

Parmi les autres dotations significatives, on recense les diverses compensations attribuées par l'Etat relatives aux pertes de recettes de taxe d'habitation, ou de taxe foncière suite à des exonérations décidées par le législateur.

Le projet de loi de finances pour 2009 a profondément modifié les clefs de répartition avec comme volonté de faire participer les collectivités locales au retour à l'équilibre des finances de l'Etat d'ici 2012. L'atonie des dotations de l'Etat en 2009 en est le premier signe (cf Débat d'Orientation Budgétaire du 19 décembre dernier).

Compte tenu de ces éléments, les dotations de l'Etat sont en baisse de **288.000 €** que la ville doit compenser par un effort supplémentaire d'économies.

1.1.1.1 Les dotations de fonctionnement

✓ La dotation forfaitaire : 38,72 M€

La dotation forfaitaire versée par l'Etat représente un peu moins du tiers des recettes réelles de fonctionnement. La prévision budgétaire a pris en compte une évolution de **- 0,43 %** par rapport à l'inscription de 2008 qui s'élevait à **38,89 M€**. Elle s'établirait ainsi en 2009 à **38,72 M€**.

✓ La dotation de solidarité urbaine : 2,38 M€

Cette dotation a failli être remise en cause pour 2009. La mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux a permis sa sauvegarde pour 2009. L'inquiétude reste toutefois présente au regard de son devenir.

✓ La dotation générale de décentralisation : 1,02 M€

Cette dotation de l'Etat se décompose en deux parties distinctes, elle est versée **au titre de l'hygiène public** pour un montant estimé pour 2009 à **1.020.000 €**. Les crédits ont été versés très tardivement en décembre 2008.

1.1.1.2 Les allocations compensatrices : 3,05 M€

Il s'agit de compensations versées par l'Etat aux collectivités territoriales suite à des exonérations ou à des dégrèvements décidés sur la taxe d'habitation et sur la taxe foncière. Certaines allocations compensatrices afférentes à la taxe professionnelle sont toujours perçues par la Ville de Rouen, elles sont limitées à la réduction imposable des salaires et à l'abattement général de **16 %** des bases de taxe professionnelle décidé en 1988.

Les allocations compensatrices relatives à la taxe d'habitation et à la taxe foncière représentent **2,14 M€** et celles relatives à la taxe professionnelle s'élèvent à **0,90 M€**.

Les allocations concernant la taxe professionnelle diminuent environ de **11 %** par rapport au montant notifié en 2008 car elles sont devenues une variable d'ajustement au sein de l'enveloppe globale de dotations de l'Etat.

Au total, **l'ensemble du poste dotations et compensations de l'Etat** s'élèverait à **45,23 M€** en 2009 contre **45,51 M€** en 2008 soit une baisse de **- 0,63 %** (+ **0,13 %** de BP07/BP08).

1.1.1.3 FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) : 450K€

En 2008, la ville a encaissé au titre du Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle une somme de **607.067 €**. Ce fonds est alimenté en grande partie par les recettes de taxe professionnelle d'établissements « dits exceptionnels ». Un établissement est considéré comme exceptionnel lorsque ses bases de TP, divisées par le nombre d'habitants de la commune d'implantation de celui-ci excèdent un seuil égal à deux fois la moyenne nationale des bases communales de TP par habitant.

Le FDPTP est géré par la Département de la Seine-Maritime qui en assure la redistribution auprès de la commune sur laquelle se situe l'établissement mais aussi auprès de certaines communes limitrophes en fonction de différents critères (communes défavorisées, communes d'accueil).

Par courrier en date du 17 juillet 2008, le Conseil Général nous a fait part de la fin de l'éligibilité de la ville de Rouen à ce fonds pour 2009 au regard des critères en vigueur (critères reposant sur le nombre de salariés travaillant dans l'usine Renault Cléon par rapport à la population ville recensée). Il s'agit d'une perte de près de **600.000 €**, la dotation sera ramenée à **450.000 €** en 2009, puis à **0 €** en 2010. Cette nouvelle perte de ressources fragilise encore un peu plus nos finances.

1.1.2 – Les dotations de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise : 21,82 M€

Au stade du budget primitif, il est proposé d'inscrire les montants dont les services ont connaissance au titre de l'attribution de compensation soit **17,83 M€** et d'estimer la poursuite d'une dotation de solidarité versée par la CAR bien orientée du fait du dynamisme des bases de TP constatée sur Rouen (**3,99 M€**), on restera néanmoins prudent au regard d'un contexte économique particulièrement incertain.

L'attribution de compensation a permis d'assurer à la ville au moment de la création de la Communauté d'Agglomération des ressources équivalentes à celles dont elle bénéficiait compte tenu des charges transférées et de la reprise de la fiscalité de l'ancien district. Elle a été calculée en fonction du produit de la taxe professionnelle perçu par la ville de Rouen en 1999. En 2009, son montant a été réévalué pour tenir compte du transfert de l'Office du Tourisme.

De plus, la Communauté d'Agglomération Rouennaise verse à la ville une dotation de solidarité communautaire dont l'évolution est liée à de nombreux critères qui reposent à la fois sur des aspects sociaux (potentiel fiscal par habitant, nombre de logements sociaux, revenus des ménages, ...) mais aussi économiques (croissance des bases de taxe professionnelle).

La dotation de solidarité communautaire est en progression du fait de la bonne tenue du dynamisme des bases de taxe professionnelle sur le territoire de la ville de Rouen.

1.1.3 – Le produit fiscal : 57,34 M €

Le projet de budget primitif 2009 repose sur une hypothèse d'évolution des bases d'imposition de **+ 2,23 %** correspondant à une hausse d'environ **0,23 %** des bases au titre de leur croissance physique et de **+ 2 %** au titre de la revalorisation forfaitaire décidée chaque année par voie législative. Il s'agit d'une évolution prudente au regard du contexte économique actuel peu favorable au dynamisme des bases fiscales.

Le projet de budget propose un montant de recettes fiscales minimum à atteindre pour assurer son équilibre de **57,34 M€** dont **150.000 €** de rôles supplémentaires (taxe sur les logements vacants, constructions nouvelles etc...).

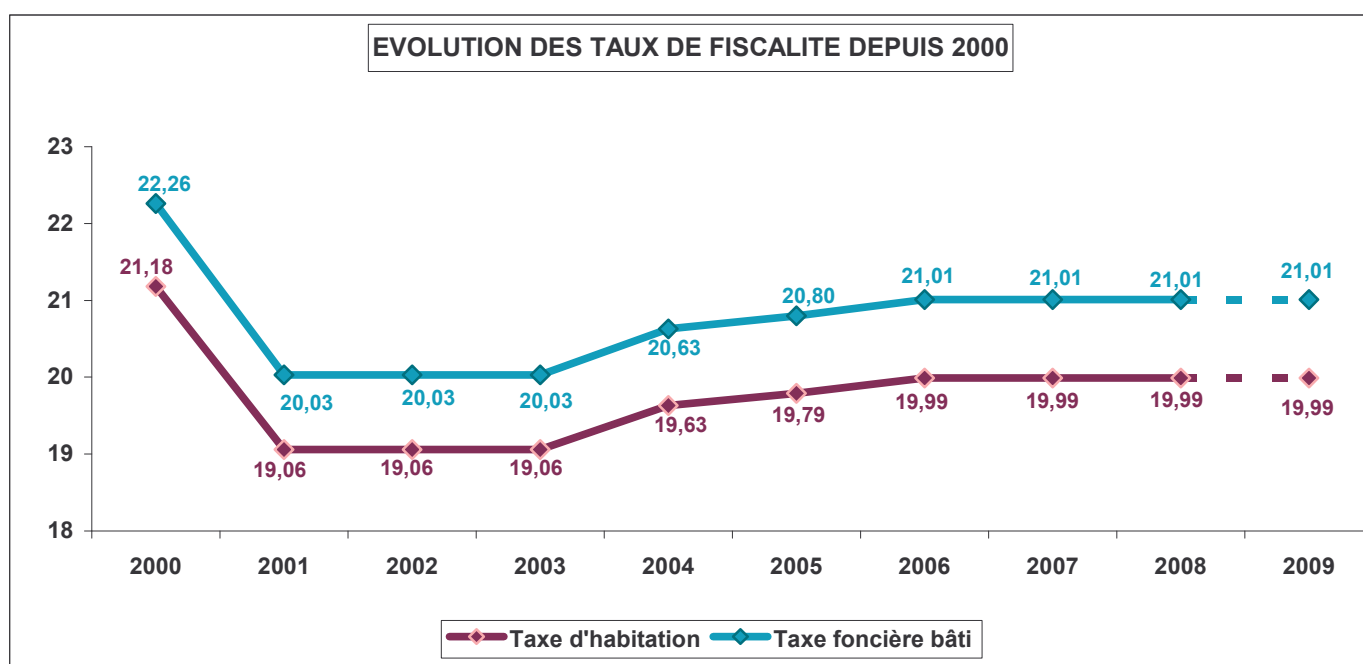
Les taux d'imposition seront votés lors de l'adoption de la décision modificative n°1 au mois de Mars prochain après notification des bases d'imposition par les services fiscaux.

L'actuel projet de budget est fondé sur une perspective de stabilité des taux en 2009 par rapport à 2008.

La Ville de Rouen bénéficie aujourd'hui des taux d'imposition légèrement inférieurs à la moyenne de l'ensemble des villes en taxe professionnelle unique.

	Moyenne de l'ensemble des Ville à TPU (bases : 2008)	Taux d'imposition de la Ville de ROUEN en 2008
Taxe d'habitation	20,04%	19,99%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,75%	21,01%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,43%	25,08%

Source : Association des grandes villes de France et Dexia (Villes en TPU ou mixte)



1.1.4 – Les autres recettes fiscales : 5,95 M €

Ce poste augmente de **0,17 %** passant d'un montant de **5,94 M€** en 2008 à **5,96 M€** en 2009.

Cette faible variation relève d'une stabilisation prudente **des droits de mutation** au niveau du BP 2008 soit **3,9 M€** (le CA 2008 tangentera les **4 M€**).

La recette liée à la taxe sur l'électricité s'annonce relativement stable, et pourrait s'élever à **1,80M€** au même niveau que le BP 2008.

1.1.5 - Les recettes d'exploitation des services et les droits de stationnement : 16,93 M €

Ce poste augmente de **7,80 %** pour passer de **15,71 M€** en 2008 à **16,93 M€** en 2009.

Cette augmentation résulte pour l'essentiel d'une redevance à percevoir sur 2009 de **800 K€** liée à l'exploitation du parking du Vieux Marché. En effet, les négociations réalisées en 2008 ont permis de revoir le montant de la redevance qui jusqu'à présent était proche de zéro pour cet équipement de centre ville.

1.1.6 – Les recettes exceptionnelles : 0,20 M€

Le crédit 2009 ne concerne que des indemnités diverses versées à la ville liées à des remboursements d'assurances.

1.1.7 – Les subventions de fonctionnement : 1,83 M€

Ce poste retrace les subventions de fonctionnement versées par l'Union Européenne, la Région, le Département ou l'Etat.

Ces subventions sont versées principalement par le Conseil Général et l'Etat pour contribuer au fonctionnement de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts et du Conservatoire à Rayonnement Régional et désormais du Muséum dans le cadre du pôle Muséal Maurois (**500.000 €**).

L'aide de l'Etat en faveur de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts s'élève à **169.000 €**. Le Conservatoire à Rayonnement Régional perçoit, quant à lui, une subvention de l'Etat de **325.000€**, du Conseil Général de **290.000 €** et du Conseil Régional pour environ **30.000 €**.

1.1.8 – Les autres recettes diverses : 6,42 M€

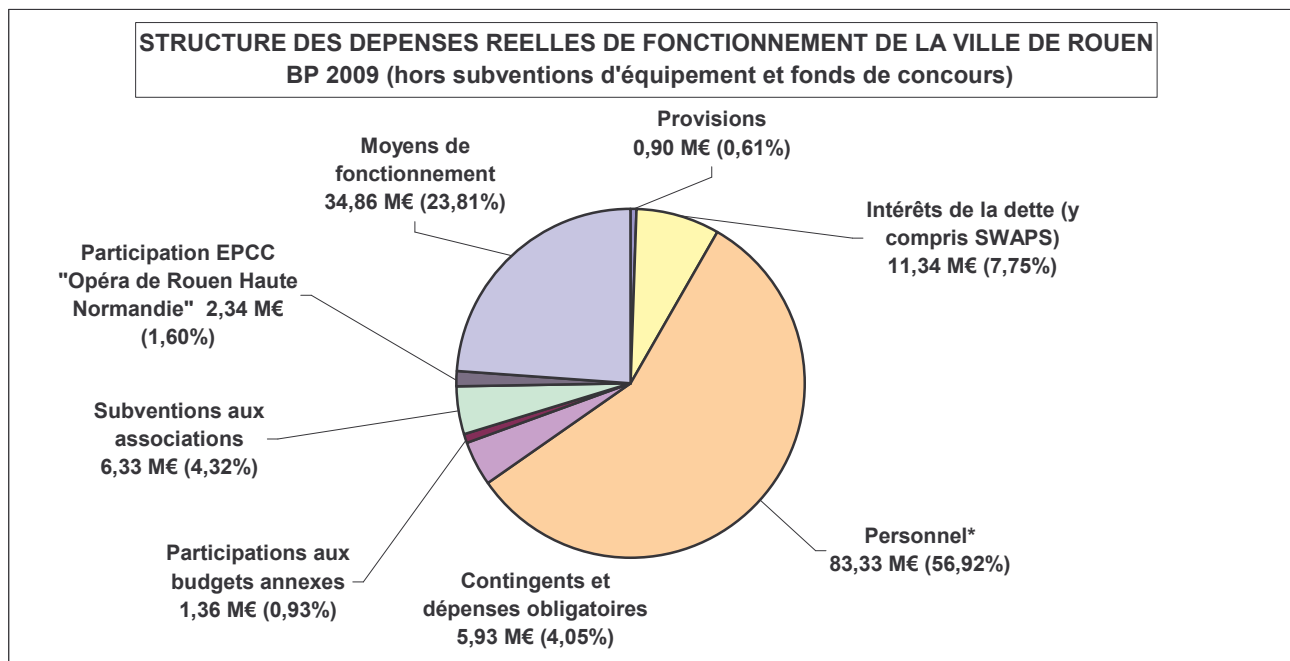
Ce poste augmente de **0,72 %** pour passer de **6,37 M€** en 2008 à **6,42 M€** en 2009.

Ce poste regroupe les recettes liées au personnel, les participations reçues des budgets annexes et les produits financiers.

Les recettes qui concernent les remboursements de frais de personnel restent stables pour passer de **2,31 M€** en 2008 à **2,28 M€** en 2009 soit **- 1,90 %**.

Enfin, les produits financiers concernent essentiellement les SWAPS. Ils correspondent à des opérations financières d'échanges de taux permettant de bénéficier d'opportunités offertes par les marchés financiers. La prévision de recette fixée à **4,13 M€** doit être confrontée à celle prévue en dépense pour **4,05 M€**.

1.2 Les dépenses de fonctionnement



* total des charges salariales (traitements, charges, tickets-restaurant) et des autres charges de personnel (frais de formation, frais de mission, mutuelle, contrat de prévoyance sociale, C.O.S.C., autres charges obligatoires de personnel). Le seul chap 012 représente 55,70% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **+ 1,10 %** passant de **144,96 M€** en 2008 à **146,55 M€** en 2009.

1.2.1 – Les dépenses de personnel et assimilées : 83,33 M€

Il s'agit du principal poste budgétaire puisqu'il représente **56,86 %** du total des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce poste regroupe à la fois **les charges de personnel au sens strict** (chapitre 012 dans la nomenclature comptable M14) à savoir les traitements, les charges patronales, les titres repas ainsi que de **nombreuses dépenses relatives au personnel** telles que la formation des personnels titulaires et emplois aidés, la mutuelle, les frais de mission...

Les dépenses de personnel au sens strict augmentent de **2,31 %** par rapport au budget primitif 2008 (chapitre 012).

Les dépenses de personnel représentent près de 56 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement, en progression de **2,31%** par rapport à l'année dernière à comparer à l'augmentation de **9%** (soit **2,92%** par an) sur les années 2005 à 2008. Il est donc indispensable de maîtriser leur évolution considérant leur augmentation quasi mécanique liée notamment au Glissement Vieillesse Technicité (évolution normale de la carrière de chaque agent municipal : avancement de grade, promotions, etc...).

Une politique volontariste de gestion des ressources humaines

La résorption de la précarité

La Ville s'engagera dès 2009 dans une politique volontariste et pluriannuelle d'intégration au sein de ses services, d'agents employés sur des contrats précaires (emplois d'insertion, horaires / vacataires, temporaires).

L'objectif est d'accorder à l'ensemble de ces catégories d'agents des conditions d'accès spécifiques aux postes permanents et ce, en fonction de leurs compétences (et de leurs diplômes), de leur ancienneté, du temps de travail qu'ils effectuent.

Dans ce cadre, la ville aura intégré 41 agents à début novembre 2008, dont :

- 12 agents temporaires,
- 9 agents en emplois d'insertion,
- 18 agents horaires.
- 2 agents à temps non complet

Un effort tout particulier a été fait pour que ces intégrations d'agents contribuent réellement à résorber la précarité globalement à la ville de Rouen. A ce titre, il convient de noter que l'intégration de 20 agents sur les 41 n'a pas donné lieu à leur remplacement par de nouveaux agents précaires.

Afin de renforcer ce processus de résorption de la précarité, **180.000 €** sont prévus au BP 2009. Cette politique sera poursuivie en 2009, en priorité pour les agents horaires ou temporaires depuis longtemps employés par la ville.

Les emplois aidés

A la fin du premier semestre 2008, 76 personnes sont employées dans le cadre des contrats aidés, 8 possibilités d'accueil de personnes au titre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, 40 au titre du Contrat d'Avenir, 3 au titre du dispositif Adultes Relais et 25 au titre de l'apprentissage.

Pour 2009, les crédits proposés (**951.000 €**) sont d'un montant identique à la dépense initiale du BP 2008.

L'effort de formation

En 2009, la demande des services relative à l'évolution des techniques et des compétences requises conduira à maintenir, voire renforcer, cet effort par rapport à 2008. Les besoins concernent notamment les actions relatives à :

- la santé et la sécurité au travail (habilitations, permis,...),
- l'accompagnement du nouveau projet de lecture publique « Rn' Bi »,
- l'actualisation des compétences de base,
- la préparation au CAP Petite Enfance et aux concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) et Auxiliaire de Puériculture pour des personnels de la Direction des Temps de l'Enfant : il s'agit d'un programme de développement des compétences destinées aux agents assurant des missions dans les écoles ou dans les crèches et haltes-garderies, en anticipation des départs en retraite.

Afin de concilier l'augmentation des besoins de formation des agents et les moyens financiers dont dispose la Ville, la politique adoptée favorisera la formation en interne particulièrement dans les domaines suivants :

- la bureautique et la préparation aux concours et examens,
- les formations spécifiques Espaces Verts.

Enfin, pour l'année 2009, ces formations internes seront complétées par des formations Sauveteurs Secouristes du Travail.

Les crédits 2009, dans un contexte financier contraint, sont prévus à hauteur de **466.000€** (**479.000 €** en 2008).

La mobilité interne

Pour 2009, il est réaffirmé que la mobilité interne demeure un mode de recrutement privilégié. Ce mode de recrutement a pour effet de contribuer à une meilleure maîtrise des dépenses nettes pour la Ville, par un pilotage optimisé des emplois et des compétences. De plus, en favorisant les échanges entre directions, cette mobilité renforce l'efficacité des services et des personnels et favorise la transversalité dans les modes de fonctionnement.

La réorganisation des services municipaux engagée depuis novembre 2008 devrait conduire en 2009 à un renforcement de ce mode de recrutement.

Les principaux paramètres d'évolution

La valeur du point d'indice

L'élaboration du Budget Primitif pour l'exercice 2008 intégrait une hausse de la valeur du point d'indice de **0,4%** à compter du 1^{er} juillet, soit **0,2%** sur 12 mois. En fait une première hausse est intervenue au 1^{er} mars 2008 de **0,5%** suivie d'une seconde au 1^{er} octobre 2008 de **0,3%**, soit une hausse globale de **0,8%** en année pleine.

Budgétairement, cette mesure représente pour 2009, une dépense de **385.000 €**, alors que n'avaient été prévus au BP 2008 que **147.000 €**. L'effet report des hausses 2008 de la valeur du point d'indice est évalué à hauteur de **240.000 €** dans le BP 2009.

Par ailleurs, il est prévu une augmentation de la valeur du point d'indice de **0,5%** au 1^{er} juillet et de **0,3%** au 1^{er} octobre 2009, soit une hausse de **0,325%** rapportée sur l'année.

Au total, le Budget Primitif 2009 devrait intégrer ainsi un montant de **495.000 €** au titre de la valeur du point d'indice.

La réévaluation de l'indice de base

Au cours de l'exercice 2008 deux augmentations sont intervenues : passage en mars 2008 de l'indice de 283 à 288, puis en juillet, passage du même indice à 290. Pour le BP 2009, il est prévu d'inscrire un montant relatif à l'effet report de ces réévaluations du premier semestre 2008, soit **100 000 €**.

L'indice glissement vieillesse technicité (GVT)

Le GVT annuel moyen des collectivités territoriales est estimé entre **0,7%** et **0,8%**. Pour Rouen, celui-ci est évalué pour l'année 2009 à **0,7%** de la masse salariale, soit **540.000 €**.

La hausse du SMIC

En 2008, une première revalorisation du SMIC est intervenue au 1^{er} mai de **2,3%**, suivie d'une seconde augmentation au 1^{er} juillet de **0,9%**, soit pour l'année une revalorisation totale de **3,2%** (1,98% en année pleine).

En se basant sur une hausse déjà programmée, portant sur une hypothèse d'augmentation de **4%** à compter du 1^{er} juillet prochain, la revalorisation de **2%** sur une année pleine qui en découle est évaluée à **50.000 €**.

La refonte du statut des agents territoriaux

Dans le cadre de la refonte des grilles indiciaires et de la perspective de la mise en place des filières métiers, une réflexion pour l'ensemble de la fonction publique a débuté en septembre 2008, concernant toutes les catégories. Une provision de **150.000 €** est inscrite au BP 2009 pour accompagner cette refonte.

Les autres charges de personnel :

Les autres charges de personnel concernent la subvention de la ville versée au COSC (Comité des Œuvres Sociales et Culturelles) pour **317.500 €**. La participation versée à la mutuelle du personnel représente **344.540 €**.

1.2.2 – Les contingents et les dépenses obligatoires : 5,93 M€

Ce poste est stable à **- 0,31 %** par rapport à 2008 passant de **5,95 M€** à **5,93 M€** en 2009.

La quasi-totalité des postes est reconduite à l'identique en 2009, à l'exception du passage à la CAR de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine ce qui permet de dégager une économie de **250.000 €**.

En ce qui concerne le Centre Communal d'Action Sociale, il est prévu de verser une subvention de **3,67 M€** en 2009 en augmentation par rapport à 2008 (**3,56 M€**). Cette variation de **117.000 €** permettra au Centre Communal d'Action Sociale de poursuivre ces activités vers les plus démunis. Il s'agit d'un signal fort de solidarité vers ceux qui en ont le plus besoin.

Il est rappelé que le Centre Communal d'Action Sociale, dans le cadre de son activité sociale et d'insertion, gère deux sites d'accueil de jour, la Chaloupe et l'Escale. Il mène parallèlement des actions en faveur des personnes âgées par le biais d'une unité d'aide à domicile, d'un service de soins infirmiers également à domicile, de cinq logements-foyers, les résidences Bonvoisin, Gallieni, Le Ruissel, St Filleul et Trianon destinées à accueillir une population âgée autonome et d'un établissement, La Pléiade, conçu pour l'hébergement de personnes âgées dépendantes.

Enfin, le Centre Communal d'Action Sociale a piloté comme maître d'ouvrage la Maison des Aînés, dont le fonctionnement sera pleinement opérationnel en 2009.

Il convient également de souligner que depuis 2007, la ville se substitue au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), certaines dépenses (l'Escale pour **60.000 €/an**), Education Musique à l'école **100.000 €**, radio HDR, APMAR ... n'y étant plus éligibles. La ville reprend pour **75.000 €** de dépenses initialement financées par le CUCS et qui sont désormais à la charge du budget de la ville.

1.2.3 – La participation au budget annexe théâtre Duchamp Villon : 1,36 M€

Elle se monte à **1,15 M€** (hors taxe). Au montant de cette participation, il s'ajoute la TVA de **2,1%**, soit **1,39 M€ TTC**, en augmentation par rapport à 2008 (**1,19 M€ TTC**) qui, il convient de rappeler, n'avait pas prévu le financement de la 2^{ème} partie de la saison artistique. Les crédits nécessaires à la poursuite de l'activité du TDV ont dû être trouvés en cours d'année 2008. Au BP 2009, le TDV se voit octroyé l'intégralité de son budget, gage de l'attachement de la municipalité au fonctionnement et au rayonnement de cette structure.

1.2.4 – Les subventions aux associations (hors Opéra de Rouen, AGEMUR et COSC) : 6,33M€

Les subventions aux associations s'élèvent à **6,33 M€ (7,01 M€ en 2008)**. En effet, l'année 2008 a vu ce poste progresser du fait d'un versement de **376.000 €** pour l'Armada en prévision de la manifestation qui s'est déroulée en 2008 (**166.000 €** ont été versés en 2006, **376.000 €** déjà versés en 2007 dont **266.000 €** inscrit au BP 2007, **376.000 €** en 2008 et le solde **128.110 €** en 2009).

En ce qui concerne l'établissement public de coopération culturelle « **Opéra de Rouen-Haute Normandie** », créé au 1^{er} janvier 2004, la participation de la Ville est diminuée de **2 M€** conformément à la convention signée avec l'établissement et à la participation majeure que prend désormais la Région à cet établissement. D'autre part, la subvention versée à l'association de gestion des écoles de musique de Rouen (l'AGEMUR) est fixée à **461.000 €**.

1.2.5 – Autres dépenses diverses : 0,90 M€

Ce poste budgétaire est composé pour l'essentiel d'une provision générale pour dépenses imprévues d'environ **211.000 €** ou encore de crédits pour faire face aux titres annulés (**232.415 €**) ou de créances irrécouvrables (**174.472 €**) et de crédits divers (remboursement de TVA, ...).

1.2.6 – Les moyens de fonctionnement des services : 33,85 M€

Les crédits inscrits au titre des moyens des services passent de **32,48 M€** en 2008 à **33,85 M€** en 2009. Ils comprennent le fonctionnement général de la ville (administration générale, les dépenses d'énergie et de fluide, les prestations de services publics et autres dépenses) et les moyens d'intervention des services municipaux. Ce poste supporte l'augmentation régulière du coût de l'énergie depuis ces trois dernières années.

Le contrat de Partenariat Public Privé verra ses premiers effets s'appliquer (éclairage, feux tricolores, énergie, ...), **2,39 M€** seront consacrés au versement du loyer 2009 dont **800.000 €** pour l'énergie, **1.217.000 €** pour la maintenance et **375.000 €** pour les frais financiers. Le loyer investissement (cf partie 2) est estimé à **4.340.000 €**.

1.2.6.1 Les dépenses afférentes au fonctionnement général : 18,77 M€

Les dépenses de fonctionnement général (assurances, téléphone, énergie, maintenance...) passent de **18,33 M€** en 2008 à **18,77 M€** en 2009 soit une progression de **2,43 %**. Il s'agit d'un effort important car l'augmentation ne relève en fait que des indices contractuels d'actualisation des prix (restauration scolaire) et des coûts de l'énergie. Les autres postes sont à montant équivalent du BP 2008.

1.2.6.2 Le poste « interventions et moyens des services » : 16,08 M€

Ce poste reste relativement stable d'une année sur l'autre avec cependant cette année des crédits ouverts pour les manifestations de Rouen/Mer et Rouen Givrée (environ **300 K€**).

En conclusion, le budget de fonctionnement 2009 de la ville de Rouen évolue pour sa partie dépenses, de manière très serrée (+ **1,10 %** hors inflation) soit en dessous de l'inflation prévisionnelle 2009 (**2,5%**).

Cette faible évolution des dépenses permet de casser l'effet ciseau constaté ces dernières années avec une proposition soumise au vote de progression des dépenses au même rythme que celui des recettes.

2./ La section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement attendues s'élèvent (hors emprunt) à **30,03 M€** (**17,80 M€** en 2008).

2.1 – Les ressources d'investissement hors subventions et cessions d'actifs

Les ressources propres d'investissement sont estimées à **8,23 M€** en 2009 pour un montant évalué à **7,18 M€** en 2008.

Cette évolution résulte d'une évolution favorable du FCTVA (**4,77 M€** au BP 2009, **3,86 M€** au BP 2008) compte tenu des investissements réalisés ces dernières années. Les autres postes (amendes de police **2,4 M€**, taxe locale d'équipement, restent stables).

2.2 – Les subventions d'investissement : 19,61 M €

Il convient de rappeler que depuis la DM2 2007, le principe de gestion en AP/CP a été étendu aux recettes d'investissement.

Ainsi sont désormais inscrites au BP en crédit les seules ressources dont l'encaissement présente un degré de certitude élevé au regard de la réalisation des travaux.

Les engagements de nos partenaires sont inscrits en autorisation de programme.

Pour 2009, les premiers crédits liés au Contrat d'Agglomération 2007-2013 font l'objet d'inscription budgétaire. Il s'agit soit d'ouverture d'AP prévus qui correspondent aux engagements de nos partenaires, soit des crédits dès lors que les projets seront suffisamment avancés pour permettre les versements.

Ainsi, près de **1,6 M€** sont inscrits pour le projet Auberge de Jeunesse dont la fin des travaux est prévue au début de l'été prochain, ou encore **60.000 €** de la CAR dans le cadre des études de l'ERBA.

La ville percevra également **1,2 M€** (**600.000 €** du Département **et 600.000 €** de la CAR) suite aux travaux d'aménagement des accès du pont Flaubert.

Enfin, le CG76 a inscrit **20 M€** d'AP pour le projet d'archives départementale dont **15 M€** de CP sur l'exercice 2009. Un abondement complémentaire n'est pas exclu sur l'année par voie de décision modificative. Dans ces conditions, la ville a inscrit à son budget, en recette d'investissement, les **15 M€** et fera l'ajustement en liaison avec le Département.

2.3 – Les cessions d'actifs : 2.189.294 €

Compte tenu du taux particulièrement faible de réalisation des cessions sur 2008, le montant des cessions d'actifs en 2009 est évalué à un niveau modeste (ventes d'immeubles à l'entrée de Pélissier, « Lods » sur les Hauts de Rouen ou certains immeubles au centre ville dont la ville n'a plus l'utilité).

2.2 Les caractéristiques de l'endettement

2.2.1 La dette propre

L'audit financier commandé auprès du Cabinet FCL, largement diffusé et commenté au début de cet été a clairement montré les composantes de l'endettement de la collectivité et son incapacité à y répondre dans les toutes prochaines années sans la prise de mesures courageuses.

L'externalisation d'une partie importante de la dette de la collectivité (via l'aménageur RSA ou ICADE pour la construction de l'ex projet Médiathèque) fragilise également ceux qui la porte du fait de l'absence de liquidité et du renchérissement du coût du crédit.

Il convient de se rappeler que l'encours de la dette propre de la ville de Rouen était, au titre du budget principal 2008 de **153.668.319,90 €**. Dans la mesure où l'amortissement maximal du capital restant dû est pour l'exercice de **15.500.000 €** et que les nouveaux emprunts autorisés par le Conseil Municipal pour financer les investissements 2008 sont plafonnés à **23.000.000 €**, l'encours de la dette pourrait avoisiner au 1^{er} janvier 2009 la somme de **161.000.000 €**, soit **1.480€** par habitant (la moyenne de la strate se situe à 1.069 €).

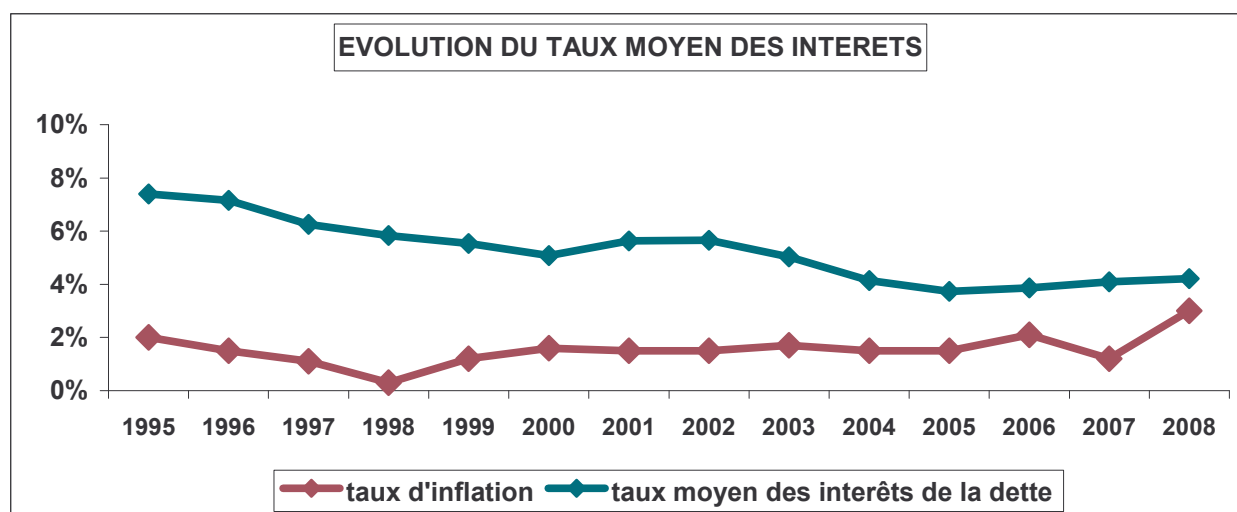
La capacité de désendettement de la ville, calculée en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute, serait alors portée à 13,4 ans. Le ratio d'endettement, soit l'encours de dette sur les recettes de fonctionnement, serait quant à lui de **103%**.

Au terme de la consultation menée auprès des établissements bancaires dans le but de souscrire les emprunts 2008, la ville a souscrit 3 emprunts auprès de Dexia, de Calyon et de la Caisse d'Epargne. Il s'agit de contrats en taux variables ou taux fixes annulables, sans structure risquée ni contraignante.

Il est en outre à noter que l'un de ces contrats est assorti de dispositions à visées environnementales. En effet, le prêteur dans le cadre de ce contrat s'engage à acheter pour le compte de la ville de Rouen 1.000 quotas d'émission de gaz à effet de serre, soit un droit à émettre 1.000 tonnes de dioxyde de carbone (CO₂) et à les détruire.

Rouen est la première grande ville de France à contracter un engagement de ce type sur des volumes aussi significatifs.

Ainsi, le groupe Caisse d'Epargne pourrait représenter **36%** de l'encours de la ville, Dexia **25%**, la Société Générale et le groupe Crédit Agricole près de **12%** chacun.



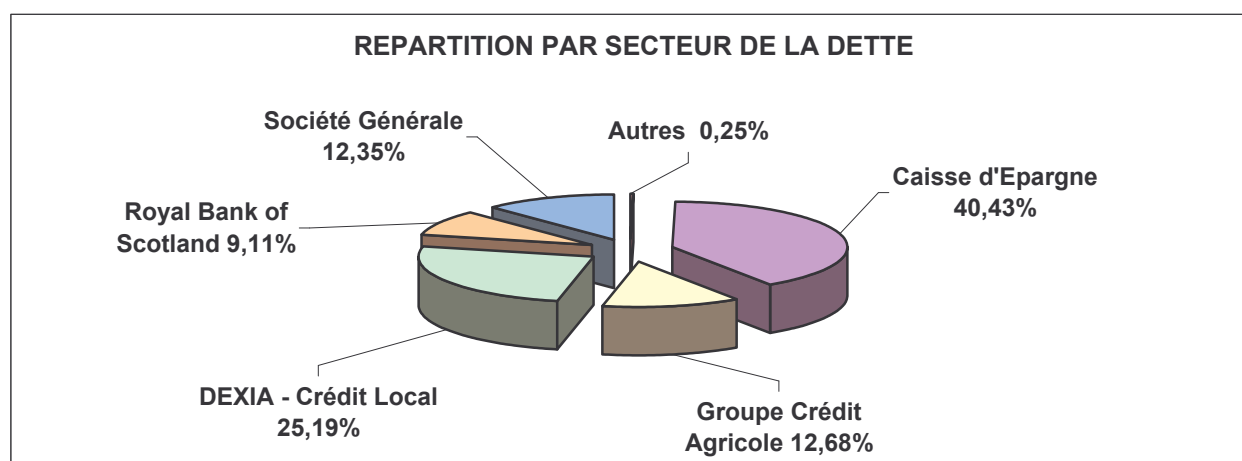
La charge de la dette pour 2009 est anticipée à hauteur de **6.200.000 €** contre **5.600.000 €** inscrits au budget 2008. Cette augmentation de plus de **10%** de BP à BP s'explique par 3 phénomènes conjoints et cumulatifs.

D'une part les taux ont sensiblement augmenté sur la majeure partie de l'année 2008. L'euribor 3 mois est ainsi passé de **4,63%** début janvier 2008 à **5,39 %** au début du mois d'octobre (**+ 16,4%** en 9 mois) même si une baisse sensible a été constatée sur les 2 derniers mois de l'année 2008, il est apparu prudent de maintenir une anticipation d'augmentation de la charge de la dette, qui pourra être réactualisée en DM si nécessaire.

D'autre part, la crise de confiance entre les banques a rendu les ressources rares et par conséquent chères (entre **1%** et **1,50%** de majoration).

Enfin, les banques reconstituent leurs marges au regard des lourdes pertes subies ces derniers mois.

Le taux moyen des intérêts de la dette du budget principal de la ville était au 15 octobre 2008 de **4,21%**. Après prise en compte des opérations de SWAP, ce taux était **3,83%**. Cependant cette bonification du taux moyen d'intérêt de la dette sera réalisé au détriment d'une prise de risque qui nécessite à terme de provisionner les crédits nécessaires en cas d'une détérioration des indices sur lesquels repose les produits structurés de la dette.



Même si cela a été précisé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les produits structurés qui représentent environ **40%** de la dette de la Ville, font peser sur celle-ci un risque d'autant plus élevé que le marché est instable. La règle à l'avenir sera le choix de produits moins risqués. Il faudra rester vigilant sur l'évolution des produits structurés, et saisir toutes les opportunités du marché qui s'offriront pour tenter d'en sortir.

Enfin, si la comparaison des charges financières de BP 2008 à BP 2009 prend en compte l'effet des SWAPS, du coût financier du PPP et des lignes de trésorerie, la charge financière passe de **5,5 M€** à **7,3 M€**, soit **1,8 M€** supplémentaire, ce qui correspondrait à environ 2,5 points d'augmentation des taux de fiscalité pour couvrir ce dérapage.

Tous budgets confondus, le risque de taux, en tenant compte des SWAPS est de :

- **74,55%** en taux fixe (dont 60,85% en fixe conditionnel),
- **24,45%** en taux variable (dont 6,85% en variable faible).

La part des taux fixes est en apparence dominante dans la dette (**74,55%**), mais la part de dette sécurisée (véritable taux fixes) n'est que de **13,7%**. En effet les taux fixes sont composés d'une large part de taux fixes structurés (**60,85%**) qui optimisent aujourd'hui le taux moyen mais rendent la stratégie fragile aux turbulences des marchés.

Parmi les taux fixes structurés, certains ont un risque de dégradation plus fort que d'autres, il s'agit soit de produits à effet cumulatif (dit « Snowball »), la dette de la Ville comprenant 3 produits de ce type pour environ **33 M€ (22%** de l'encours), soit de produits basés sur des échanges de taux (pour environ **15 M€ (9,80%)**).

Au final, **32%** de la dette de la Ville est exposée à un risque qualifié de maximal.

Le recherche d'opportunités pour se débarrasser au plus tôt des produits les plus dangereux a conduit la ville à profiter d'une « fenêtre de tir » favorable en fin d'année 2008 afin de convertir un des 3 snowball (pour **9.595.000 €**) en emprunt plus classique basé sur l'euribor 3 mois.

De même, l'emprunt 2008 a été réalisé en contractant auprès de CALYON (**10 M€**), DEXIA (**10M€**) et la Caisse d'Epargne (**3 M€**) selon une stratégie plus prudente de taux fixe avec barrière sur Euribor. Cela permet aussi de « diluer le risque » en ancrant notre dette sur d'avantage de sécurité.

2.2.2 La dette garantie

Ainsi, au cours de l'exercice 2008, la ville de Rouen a garanti près de **17.000.000 €** destinés essentiellement au logement social.

L'encours qui était au 1^{er} janvier 2008 de **131.636.175,79 €** sera, du fait de l'amortissement naturel de la dette, de **133.742.439,88 €**.

Il demeure toujours à ce stade difficile d'anticiper l'évolution de la dette garantie pour l'exercice à venir. Son niveau dépend en effet du dynamisme des acteurs locaux et de leur capacité à faire avancer les projets.

2.2.3 Ligne de Trésorerie

La ville de Rouen dispose à ce jour de 3 lignes de trésorerie souscrites pour un an auprès de DEXIA, de la Caisse d'Epargne de Haute-Normandie et de la Société Générale, pour un montant global de **29.000.000 €**. Ce dispositif financier permet à la ville de faire face à ses décalages de trésorerie sans pour autant devoir mobiliser un emprunt long terme.

Une consultation sera initiée en septembre 2009 auprès des partenaires bancaires de la ville afin de reconduire ce dispositif pour un montant identique.

2.3 La politique d'investissement

2.3.1 Les principales autorisations de programme ouvertes en 2009

Le montant des AP à soumettre au vote du Conseil Municipal de janvier 2009 pour un montant de 176 millions comprend des autorisations de programme destinées à couvrir les investissements récurrents de la collectivité pour maintenir son patrimoine en bon état (sécurité maintenance, acquisition de moyens techniques et bureautiques, rachat EPFN...), lancer des études, mais également ouvrir de nouvelles AP correspondant aux projets portés par la Municipalité.

A ce titre on peut citer les AP qui relèvent du Contrat d'Agglomération (en TTC) :

* centrées sur l'aménagement urbain :

- Aménagement d'une zone de détente au pré aux Loups : **4.784.000 €**
- Accessibilité de l'île Lacroix : **25.714.000 €**
- Parc urbain Rouen Est et écoquartier des Deux rivières : **6.851.286 €**
- Aménagement des quais rive droite : **830.024 €**
- Aménagement des quais bas rive gauche : **7.176.000 €**

* centrées sur les équipements culturels :

- Rénovation du Conservatoire : **4.066.400 €**
- L'implantation d'une nouvelle ERBA (études) : **239.200 €**
- Poursuite de la rénovation de l'EPCC « Opéra de Haute-Normandie » : **4.000.000 €**

* enfin :

- L'aménagement d'une maison de l'étudiant : **2.870.400 €**

Il faut aussi mentionner les AP à ouvrir qui manifestent une volonté d'action sur d'autres projets nouveaux, hors contrat d'agglomération :

* en matière de patrimoine :

- Plan de restauration du petit patrimoine : **2.000.000 €**
- Plan de restauration des orgues : **100.000 €**
- Plan de restauration du patrimoine monuments historiques : **4.000.000 €**

* en matière d'équipements de quartier et sociaux :

- Réhabilitation de centres sociaux : **100.000 €**
- Rénovation des foyers rues du Renard et Stanislas Girardin : **100.000 €**
- Valorisation et la rénovation des maisons de quartier : **100.000 €**
- Aménagement d'une maison de quartier à Grieu : **1.000.000 €**

* en matière de développement culturel :

- Aménagement de la bibliothèque Villon : **300.000 €**
- Rénovation des bibliothèques de quartier : **1.265.000 €**
- Programmation de travaux du Théâtre de la Canaille : **100.000 €**

* en matière d'équipements sportifs :

- Aménagement d'un terrain synthétique à Mermoz : **1.000.000 €**
- Nouvel équipement sportif HQE rive gauche (études) : **119.600 €**

* en matière d'équipements de petite enfance :

- Etudes pour l'ouverture de crèches nouvelles : **100.000 €**

* en matière de développement durable :

- Actions propres au développement durable (politique de l'eau, jardin partagé, zéro-phytosanitaire) : **330.000 €**

* en matière d'équipement de sécurité sanitaire :

- Programme de mise en place de défibrillateurs cardiaques : **100.000 €**

* en matière d'aménagement urbain et de qualité des espaces publics :

- Aménagement du quartier des Sapins (études) : **100.000 €**
- Aménagement du passage Maladrerie : **100.000 €**
- Extension de l'aménagement du plateau piétonnier : **500.000 €**
- Réflexion sur les politiques de stationnement et le transport collectif (étude) : **140.000 €**

2.3.2 Les principaux crédits de paiement ouvert au BP 2009

Espaces Publics

En 2009, des crédits seront positionnés pour améliorer l'espace public des habitants de notre cité. Ainsi, c'est près de **11 M€** qui seront affectés à la rénovation de l'espace public (dont **4.430 K€** pour le PPP qui se rajoute au **3.339.000 €** déjà mandatés depuis la signature du contrat).

Parmi les principales mesures : le branchement du Pont Flaubert à la voirie communale nécessitera près de **2 M€**. La maintenance des chaussées, trottoirs sera créditée de **1,5 M€**.

Conformément aux engagements pris durant la campagne électorale, un crédit de **196.000 €** sera provisionné pour répondre aux petits travaux sollicités par les conseils de quartiers dans le cadre du budget participatif.

Enfin, la ville amplifiera la mécanisation du service de la propreté par l'acquisition de véhicule de nettoyage (**270.000 €**).

L'aménagement du plateau piétonnier sera un axe fort du mandat avec dès 2009 près de 500.000€ qui y seront consacrés afin d'améliorer la sécurité et la convivialité de l'espace piéton.

Espaces Verts

Un crédit de **900.000 €** permettra aux services de maintenir les espaces verts de la collectivité à un niveau de qualité satisfaisant. Le développement durable fait l'objet d'une ouverture d'autorisation de programme de **330.000 €** afin que puisse s'engager les réflexions sur la politique de l'eau, la valorisation des pentes boisées, sur le remplacement des produits phytosanitaire par des produits moins nocifs pour l'environnement. A noter la réalisation de forage (**50.000 €**) pour alimenter en eau les balayeuses afin de ne plus « gaspiller » l'eau filtrée pour nettoyer trottoirs et caniveaux.

Equipements Sportifs

Près de **2,1 M€** seront consacrés à la rénovation et à la maintenance des équipements sportifs.

Outres, les crédits habituels de maintenance, il convient de signaler le programme ambitieux de rénovation des vestiaires du centre Guy Boissière (**350.000 €**), et le démarrage du remplacement du liquide frigorigène (**300.000 €** de crédits sur 2009 pour une opération **d'1,9 M€**).

Enfin, l'aménagement du stade Mermoz et la mise en œuvre du terrain synthétique (**550.000 €**) seront programmés pour 2009.

Enseignement-Ecoles / Petite Enfance / Jeunesse

C'est près de **1,34 M€** consacrés aux équipements scolaires. La sécurité maintenance représente près de **45%** des crédits (**550.000 €**). La volonté municipale d'équiper chaque école d'ateliers informatiques se concrétisera par une enveloppe de **250.000 €** en 2009, soit **+ 150.000 €** par rapport à 2008. Les petits équipements et le remplacement d'électroménager pour les crèches sont prévus ainsi que les premières études pour la crèche « Rose des Vents ».

Enfin, l'Auberge de Jeunesse verra sa construction s'achever avec un décaissement prévu **d'1,4M€** pour solder financièrement ce vaste chantier.

L'aménagement d'une maison de l'Etudiant (inscrit au Contrat d'Agglomération) verra sa première opération se réaliser en 2009 avec l'acquisition prévue du hangar 09.

Bâtiments et Parc Automobile

1,7 M€ seront destinés aux Bâtiments et au Parc Automobile.

Un effort particulier sera opéré sur les équipements destinés à assurer des économies d'énergie (**400.000 €**), ainsi que de la gestion à distance des chaufferies (**130.000 €**). **160.000 €** seront affectés à la recherche de plomb, d'amiante et d'études pour améliorer la sécurité sanitaire des bâtiments.

Actions Foncières

Avec **4 M€**, la ville se donne les moyens de maîtriser son foncier. Il s'agit pour l'essentiel du loyer EPFN (**1,6 M€**) mais également de prévoir l'hypothèse du rachat de l'immeuble « Gaumont » pour **1,9 M€**.

Aide Sociale et Habitat

Les politiques liées au soutien de « Rouen Habitat » (protocole CGLLS) seront poursuivies (**1.140.000 €**) ainsi que celle de rénovation et de mise aux normes des foyers-logements dégradés via le CCAS. **50.000 €** seront débloqués pour soutenir la rénovation des foyers rue du Renard et Stanislas Girardin. Enfin, des études seront lancées pour permettre la création de nouveaux locaux pour les centres sociaux des quartiers Grammont et Lombardie.

Equipements Culturels

Sur un peu plus de **12,1 M€**, près de **10 M€** seront consacrés au versement à ICADE G3A du remboursement des travaux engagés pour la construction de l'ex-projet Médiathèque.

Conformément aux décisions prises, les bibliothèques de quartiers seront progressivement rénovées (**750.000 €** pour Saint Sever et Villon en 2009).

Le Contrat d'Agglomération commencera à porter ses effets avec des études pour la rénovation du Conservatoire et le projet d'implantation de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts.

Patrimoine Historique

C'est un budget de **2 M€** qui sera présenté au vote au BP 2009. Un plan pluriannuel de restauration du patrimoine monumental fera l'objet d'une ouverture de **4 M€** d'AP et de **600.000 €** de CP pour 2009.

Il sera complété d'un plan de restauration du petit patrimoine (**2 M€** d'AP dont **200.000 €** de CP 2009).

Enfin, parmi les crédits les plus importants, on peut relever ceux pour Saint Ouen (**211.950 €**), le Temple Saint Eloi (**400.000 €**), ou la mise en valeur des monuments historiques (**380.000 €**).

Urbanisme / Grand Projet de Ville

Les projets d'urbanisme sont portés en cofinancement avec nos partenaires du Contrat d'Agglomération.

Des crédits d'études seront positionnés pour l'aménagement des quais bas rive gauche, d'une zone de détente au Pré-aux-Loups, pour le parc urbain Rouen Est et l'éco-quartier des Deux Rivières.

L'accessibilité de l'île Lacroix sera engagée avec **400.000 €** inscrits dès le BP 2009 pour réaliser la première phase d'étude.

En ce qui concerne le Grand Projet de Ville, l'essentiel des crédits est destiné à couvrir le besoin de financement de RSA sur les CPA Grand'Mare (**4 M€**), Grammont (**3,3 M€**), Châtelet/Lombardie (**1,5 M€**). La ZAC Luciline nécessitera un versement de **0,9 M€** à notre aménageur. Le pôle « Innovation Santé » (ZAC Aubette-Martainville) sera transféré à l'Agglomération dans les prochains mois, aussi les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2009 de la CAR (**500.000€**).

Informatique et Moyens des Services

Le Schéma Directeur Informatique qui consiste à doter la ville d'un système d'information et d'outils informatiques performants (logiciel financier et ressources humaines) sera définitivement déployé au 1^{er} janvier 2010, d'où un crédit de **221.500 €** affecté à cette dépense. Les autres dépenses (**418.000 €**) seront consacrées à l'équipement courant des services (ordinateurs, reprographie, téléphonie, etc ...).

TROISIEME PARTIE : EXAMEN DES BUDGETS ANNEXES

1./ Le budget annexe du Théâtre Duchamp-Villon

La balance du budget annexe du Théâtre Duchamp-Villon s'établit de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2008	2009
Dépenses réelles	1 261 585	1 680 602
Dépenses d'ordre	65 415	69 828
TOTAL	1 327 000	1 750 430
Recettes réelles	1 327 000	1 750 430
Recettes d'ordre	0	0
TOTAL	1 327 000	1 750 430

SECTION D'INVESTISSEMENT

	2008	2009
Dépenses réelles	134 734	119 162
Dépenses d'ordre	0	0
TOTAL	134 734	119 162
Recettes réelles	69 319	49 334
Recettes d'ordre	65 415	69 828
TOTAL	134 734	119 162

Le budget annexe du Théâtre Duchamp Villon s'élève en section de fonctionnement à **1.750.430€** et en section d'investissement à **119.162 €**.

La subvention d'équilibre versée par la ville est arrêtée à **1.339.897 € HT**.

2./ Le budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A.

La balance du budget annexe des locations immobilières assujetties à la T.V.A. s'établit de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2008	2009
Dépenses réelles	212 637	134 224
Dépenses d'ordre	155 867	225 776
TOTAL	368 504	360 000
Recettes réelles	368 504	360 000
Recettes d'ordre	0	0
TOTAL	368 504	360 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

	2008	2009
Dépenses réelles	376 706	431 943
Dépenses d'ordre	0	0
TOTAL	376 706	431 943
Recettes réelles	220 839	206 167
Recettes d'ordre	155 867	225 776
TOTAL	376 706	431 943

En fonctionnement, une recette de **350.000 €** est perçue au titre du loyer versé par l'établissement public de coopération culturelle « opéra de Rouen-Haute Normandie ».

CONCLUSION

Le budget 2009 s'inscrit dans une double ambition, celle d'une maîtrise intelligente des moyens de fonctionnement de la ville et celle du démarrage des nouveaux projets de l'équipe municipale, portés en grande partie grâce au partenariat équilibré avec la CAR, le Département et la Région.

Emmanuèle JEANDET-MENGUAL
Adjointe au Maire
Chargée des Finances,
de la Commission d'appel d'offre
et des délégations de services publics